



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral

3003 Berne, le 6 mai 2009

Contrôle de la neutralité budgétaire de la RPT 2008

Rapport de l'Administration fédérale des
finances

Table des matières

1.	<u>Contexte et mandat</u>	3
2.	<u>Considérations méthodologiques</u>	4
3.	<u>Résultats</u>	6
3.1	Confédération	7
3.2	Assurances sociales	8
3.3	Cantons	9
4.	<u>Commentaires à propos des résultats</u>	10
4.1	Commentaires à propos du résultat global	10
4.2	Commentaires à propos des postes individuels	10
4.2.1	Ecart par rapport aux chiffres du plan financier	10
4.2.2	Qualité des données	13
4.3	Importance de l'écart entre le résultat global effectif et le résultat global selon les chiffres du plan financier 2008	14
5.	<u>Recommandation</u>	15
<u>Annexe 1:</u>	Part des cantons à l'impôt fédéral direct 2008	17
<u>Annexe 2:</u>	Remarques des cantons concernant les postes pour lesquels ils ont fourni les données	19

1. Contexte et mandat

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle comporte une nouvelle répartition des tâches, de nouvelles formes de collaboration et de financement entre Confédération et cantons, un renforcement de la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges, ainsi qu'une réorganisation fondamentale de la péréquation financière au sens strict avec les nouveaux instruments de péréquation des ressources et de compensation des charges dues à des facteurs géo-topographiques ou socio-démographiques. L'introduction de la RPT devait respecter le principe de la neutralité budgétaire pour la Confédération et les cantons¹.

Dans les trois messages que le Conseil fédéral a consacrés à la RPT, il a confirmé son intention de présenter tous les quatre ans aux Chambres fédérales un rapport d'évaluation de l'efficacité des mesures liées à la RPT, rapport destiné à faire le point sur les forces et les faiblesses du nouveau système et surtout à fournir les bases pour les décisions concernant la dotation ultérieure des instruments de compensation. Selon le troisième message sur la RPT, «le premier rapport sur l'évaluation de l'efficacité devra notamment contrôler si la neutralité budgétaire (pour la Confédération et les cantons) est respectée sur la base des résultats des comptes annuels 2008.» Si «*d'importants* écarts devaient être établis, il faudra en tenir compte de façon appropriée» lors de la fixation de la dotation des instruments de compensation au 1^{er} janvier 2012².

La Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a cependant demandé dès le début octobre 2007 que le contrôle de la neutralité budgétaire de la RPT intervienne à une date plus rapprochée, car elle craignait que le produit de l'impôt fédéral direct 2008 ait été considérablement sous-estimé dans les chiffres du plan financier déterminants pour la dotation des instruments de péréquation, ce qui aurait donné lieu à des paiements compensatoires trop bas. Le Conseil fédéral a donné suite à la demande de la CDF en chargeant le DFF de lui soumettre jusqu'au 30 avril 2009 un rapport sur la neutralité budgétaire de la RPT durant l'année 2008.

En novembre 2008, le chef du DFF a répondu à la CDF qu'après avoir pris connaissance des résultats, le Conseil fédéral décidera de la marche à suivre et examinera notamment si une révision anticipée des arrêtés fédéraux du 22 juin 2007 concernant la détermination des

¹ La compensation dite «des cas de rigueur», qui vise à apporter à tous les cantons à faible potentiel de ressources un allègement budgétaire minimal sur l'ensemble des mesures de la RPT, n'était pas soumise à l'exigence de la neutralité budgétaire. La compensation des cas de rigueur est financée à raison de deux tiers par la Confédération et à raison d'un tiers par les cantons.

² FF 2007 629 s.

contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges s'impose. Il a ajouté que la question revêt une grande importance politique, et que le Conseil fédéral y répondra après avoir consulté la CDF. L'opportunité d'une révision anticipée des arrêtés fédéraux mentionnés devra être examinée sur la base du même critère que celui applicable à une modification éventuelle au moment de la nouvelle dotation des instruments de péréquation. Comme mentionné avant, le troisième message sur la RPT indique à ce propos qu'une contribution ne peut être modifiée que si d'«*importants écarts*» ont été établis par rapport à la neutralité budgétaire pour la Confédération et les cantons³.

Le contrôle de la neutralité budgétaire de la RPT pour l'année 2008 a pour but concret d'actualiser à la lumière des montants du compte d'Etat (montants effectifs) 2008 le bilan établi sur la base du plan financier 2008 figurant à l'annexe 1 du troisième message sur la RPT du 8 décembre 2006⁴. Il s'agit de comparer le solde du transfert des charges entre Confédération et cantons sur la base des montants effectifs avec celui résultant des montants de la planification budgétaire sur la base desquels la dotation ex-ante des instruments de péréquation avait été déterminée. Avec le présent rapport, ce contrôle intervient de façon anticipée, sans attendre le premier rapport d'évaluation de l'efficacité de la RPT. La rédaction du rapport a été suivie par le groupe technique paritaire chargé du rapport d'évaluation de l'efficacité de la RPT, formé de représentants de la Confédération et des cantons.⁵

2. Considérations méthodologiques

Pour que le bilan établi sur la base des chiffres du compte 2008 puisse être comparé avec celui fondé sur le plan financier 2008, tous les postes conformément à l'annexe 1 du troisième message sur la RPT mentionnée plus haut ont été mis à jour, et pas seulement la recette de l'impôt fédéral direct et les données correspondant aux principaux groupes de tâches. Il s'est bien entendu agi uniquement d'actualiser les postes qui figuraient déjà au bilan établi sur la base du plan financier.

³ FF 2007 630

⁴ FF 2007 696 ss

⁵ *Président*: F. Zurbrügg (AFF);

Représentants de la Confédération: MM. K. Dütschler (AFC), W. Bussmann (OFJ), M. Widmer (AFF), G. Wettstein et F. Bangerter (AFF) [Suppléants: R. Ammann (AFC), R. Baumann (OFJ), E. May et A. Iadarola (AFF)];

Représentants des cantons: P. Schwendener (BS), M. Brun (SZ), B. Thöny (SG), G. Engel (BE), P. Bersier (JU) [Suppléants: R. Wenk (BL), E. Birchmeier (VD), R. Müller (UR), U. Brassler (GR), N. Novaresi (TI)];

Observateurs: W. Moser (CdC), A. Huber (Conférence des directeurs cantonaux des finances).

Pour la première fois, il n'a plus été possible d'actualiser les montants du plan financier uniquement par le biais des offices fédéraux. Les tâches de compétence exclusive des cantons ayant été transférées à ces derniers au 1^{er} janvier 2008, ces données doivent désormais être collectées auprès des 26 cantons. Les postes pour lesquels les données étaient collectées auprès des cantons figurent en italique sur le tableau de la page 8.

Avec la RPT, on s'est donc avancé sur un terrain inconnu. Trois problèmes principaux ont surgi.

Premièrement, il s'agissait de savoir s'il était possible de comparer ces données avec celles précédemment récoltées auprès de la Confédération. Deuxièmement, il a fallu à divers endroits procéder à des délimitations, notamment en estimant certaines données, parce que les décomptes définitifs n'avaient pas encore été effectués (domaine des homes). Troisièmement, il a parfois fallu demander des données communales. Ces difficultés montrent que les données collectées doivent être interprétées avec une certaine circonspection et réserve. Un groupe ad hoc composé des représentants des cantons siégeant dans le groupe chargé du rapport d'évaluation de l'efficacité avait pourtant tout particulièrement veillé à ce que les données fournies par les cantons soient aussi comparables que possible a) avec celles du plan financier, et b) entre cantons⁶.

Etant donné les difficultés susmentionnées, la récolte des données cantonales s'est faite en deux étapes. Tout d'abord (jusqu'à fin janvier 2009), elle a porté sur les chiffres du compte 2007 et du budget 2008. Le groupe technique d'accompagnement a été chargé de vérifier notamment dans quelle mesure les transferts de charges résultant des chiffres des budgets cantonaux 2008 concordent avec ceux apparaissant dans le bilan établi sur la base du plan financier 2008 publié dans le troisième message sur la RPT. Les conclusions de cette vérification ayant été généralement favorables, les chiffres du compte 2008 ont ensuite pu être collectés sans qu'il ait été nécessaire de revenir sur la méthode.

Matériellement, lors de l'actualisation du bilan du transfert des charges, il a également fallu opposer pour chaque poste les montants «avec RPT» et «sans RPT», les montants «avec RPT» correspondant aux chiffres (effectifs) du compte 2008, les montants «sans RPT» étant forcément des chiffres fictifs. Concrètement, la question qui se posait à propos des montants «sans RPT» était la suivante: Quel aurait été le montant des paiements 2008 si les prestations avaient été enregistrées sur la base des coûts effectivement encourus en 2008 sans réforme RPT?

⁶ Il ne pouvait cependant être question d'une véritable garantie de la qualité à l'instar de celle que fournissent par exemple l'Administration fédérale des contributions ou le Contrôle fédéral des finances pour les données servant de base au calcul des indices des ressources et des charges.

Pour savoir sur quelles années comptables se fonder pour la mise à jour des données, il a fallu procéder une nouvelle fois à un tableau comparatif avec les chiffres du plan financier, en ne prenant en considération que l'année de planification 2008, y compris pour les dépenses d'investissement inévitablement soumises à des fluctuations annuelles plus importantes. De ce fait, et parce que le troisième message sur la RPT établissait spécifiquement que la neutralité budgétaire devait être vérifiée lors du passage à la RPT (soit en 2008), le bilan actualisé se fonde pour tous les postes sur les chiffres de l'année comptable 2008. Cependant le commentaire portant sur les montants (cf. ch. 4.2.1) signale les facteurs extraordinaires à prendre en compte pour cette année de référence.

3. Résultats

Une fois actualisés, les tableaux de l'annexe 1 du troisième message sur la RPT se présentent comme suit:

3.1 Confédération

(+) = charge pour la Confédération ou dépenses (supplémentaires); (-) = allègement pour la Confédération ou recettes (supplémentaires)

en francs

Rubr. RPT	PF 2008			C 2008			Diff. entre les soldes du C 08 et du PF 08
	sans RPT	avec RPT	Solde	sans RPT	avec RPT	Solde	
1_1_2	5'593'000'000	6'646'000'000	1'053'000'000	5'576'929'278	6'623'139'507	1'046'210'229	-6'789'771
1_2_2	4'695'000'000	3'800'525'000	-894'475'000	4'477'538'050	3'590'576'664	-886'961'386	7'513'614
1_7_1	412'000'000	517'500'000	105'500'000	402'175'486	583'083'771	180'908'285	75'408'285
1_7_2	339'000'000	557'200'000	218'200'000	321'566'987	610'732'901	289'165'914	70'965'914
1_8	2'389'105'000	1'842'760'000	-546'345'000	2'298'371'252	1'779'930'000	-518'441'252	27'903'748
1_9_2							
1_9_2							
1_11_2							
1_11_2							
Hautes écoles spécialisées SSA	140'000'000	159'500'000	19'500'000	140'000'000	159'500'000	19'500'000	0
2_2	53'237'000	49'337'000	-3'900'000	59'108'125	54'778'022	-4'330'103	-430'103
2_3_1							
2_3_1							
2_3_3	91'660'000	81'743'000	-9'917'000	98'559'119	87'717'616	-10'841'503	-924'503
2_3_2							
2_3_2							
2_4	60'696'500	54'019'885	-6'676'615	122'181'246	108'741'309	-13'439'937	-6'763'322
2_5_1	2'785'000	2'670'000	-115'000	2'835'818	2'718'720	-117'098	-2'098
2_5_2	720'000	900'000	180'000	720'000	720'000	0	-180'000
2_6_1	52'000'000	52'000'000	0				
2_6_3	1'550'000	1'550'000	0				
2_7_1	0	0	0				
2_7_2	8'881'300	6'591'749	-2'289'551	9'413'836	6'987'000	-2'426'836	-137'285
3_1_1	605'929'500	609'477'874	3'548'374	449'948'918	512'003'776	62'054'858	58'506'484
3_1_2	133'929'300	271'721'191	137'791'891	214'307'437	309'648'081	95'340'644	-42'451'247
3_1_3	552'743'800	631'962'557	79'218'757	422'950'481	487'382'440	64'431'959	-14'786'798
3_1_4	917'000'000	917'000'000	0				
3_2	193'584'900	162'729'997	-30'854'903	193'584'904	162'730'000	-30'854'904	-1
3_3_1							
3_3_2	479'887'700	353'073'420	-126'814'280	512'104'930	380'074'661	-132'030'269	-5'215'989
3_3_3							
3_4	26'890'100	7'205'580	-19'684'520	27'441'146	7'756'626	-19'684'520	0
3_5	0	0	0				
4_1	0	0	0				
5_1	13'195'000	13'195'000	0				
5_2	0	0	0				
5_3_1	1'356'607'112	1'075'838'386	-280'768'726	1'399'526'808	1'086'693'091	-312'833'717	-32'064'991
5_3_2	140'635'588	140'635'588	0	146'292'254	174'885'805	28'593'551	28'593'551
6_1	34'235'000	18'829'250	-15'405'750	47'325'818	26'029'200	-21'296'618	-5'890'868
6_2	10'000'000	13'000'000	3'000'000	8'043'160	10'445'662	2'402'502	-597'498
7_1	93'000'000	83'000'000	-10'000'000	99'185'808	88'520'667	-10'665'141	-665'141
7_2	21'980'000	38'100'000	16'120'000	21'934'905	38'021'832	16'086'927	-33'073
7_3	19'079'300	11'110'000	-7'969'300	19'450'886	11'326'377	-8'124'509	-155'209
7_4	5'000'000	5'000'000	0				
7_4_K	103'000'000	98'000'000	-5'000'000	103'000'000	98'000'000	-5'000'000	0
7_5	536'000'000	532'000'000	-4'000'000	49'397'114	42'972'386	-6'424'728	-2'424'728
7_6	11'000'000	10'000'000	-1'000'000	2'107'600	1'916'000	-191'600	808'400
7_7	1'084'000	856'000	-228'000	1'063'667	839'944	-223'723	4'277
8_1_1	25'587'700	20'565'775	-5'021'925	26'292'768	21'132'464	-5'160'304	-138'379
8_1_2	850'000	680'000	-170'000	850'000	680'000	-170'000	0
8_1_3							
8_2	2'024'600	2'024'600	0				
8_3_2	75'660'000	25'000'000	-50'660'000	75'660'000	25'000'000	-50'660'000	0
8_4_2	466'061'500	485'561'500	19'500'000	466'061'500	485'561'500	19'500'000	0
9_1	82'934'400	60'542'100	-22'392'300	76'027'412	55'500'000	-20'527'412	1'864'888
9_2	17'255'000	17'255'000	0				
9_3	72'324'500	72'324'500	0				
9_4	2'537'500	2'537'500	0				
	0	1'300'000	1'300'000	0	891'087	891'087	-408'913
Total des tâches	19'973'121'300	19'578'337'153	-394'784'147	17'921'234'120	17'676'551'809	-244'682'311	150'101'836
10_1	4'814'000'000	2'728'000'000	-2'086'000'000	5'268'103'933	2'985'258'895	-2'282'845'038	-196'845'038
Total des tâches et des parts des cantons	24'787'121'300	22'306'337'153	-2'480'784'147	23'189'338'053	20'661'810'704	-2'527'527'349	-46'743'202

** Le montant est différent de celui qui figure sous le même poste dans le tableau pour les cantons. Raison: pour les assurances sociales, la neutralité budgétaire n'est pas atteinte (cf. tableau à la page suivante).

3.2 Assurances sociales

(+) = charge pour les ass. sociales ou dépenses (supplémentaires); (-) = allégement pour les ass. sociales ou recettes (supplémentaires)

en francs

Rubr. RPT	PF 2008			C 2008			Diff. entre les soldes du C 08 et du PF 08
	sans RPT	avec RPT	Solde	sans RPT	avec RPT	Solde	
1_1_1 Contribution cantonale à l'AVS	-1'245'000'000	0	1'245'000'000	-1'240'832'675	0	1'240'832'675	-4'167'325
1_1_2 Prestations de la Confédération à l'AVS	-5'593'000'000	-6'646'000'000	-1'053'000'000	-5'576'929'278	-6'623'139'507	-1'046'210'229	6'789'771
1_2_1 Contribution cantonale à l'AI	-1'565'000'000	0	1'565'000'000	-1'492'512'683	0	1'492'512'683	-72'487'317
1_2_2 Prestations de la Confédération à l'AI	-4'695'000'000	-3'800'525'000	894'475'000	-4'477'538'050	-3'590'576'664	886'961'386	-751'3'614
1_3 Encouragement de l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées	285'000'000	93'000'000	-192'000'000	210'858'322	0	-210'858'322	-18'858'322
1_4 Subventions pour la construction et l'exploitation de homes, d'ateliers et de centres de jour	1'551'000'000	0	-1'551'000'000	1'459'862'158	0	-1'459'862'158	91'137'842
1_5 Subventions aux organismes formant des spécialistes dans le domaine social	65'000'000	0	-65'000'000	25'258'779	0	-25'258'779	39'741'221
1_6_1 Formation spéciale: subventions pour la construction et l'exploitation + prestations individuelles	868'000'000	0	-868'000'000	944'822'945	0	-944'822'945	-76'822'945
1_9_1 Contribution cantonale aux allocations familiales dans l'agriculture	-43'700'000	-43'700'000	0	n'ont pas été collectées			
1_9_2 Prestations de la Confédération aux allocations familiales dans l'agriculture	-91'600'000	-91'600'000	0	n'ont pas été collectées			
1_10 Prestations des cantons à l'assurance-chômage	-118'000'000	-118'000'000	0	n'ont pas été collectées			
1_12 Charge d'intérêts due à des paiements a posteriori de l'AI	0	24'525'000	24'525'000	0	13'918'450	13'918'450	-10'606'550
Total des tâches	-10'582'300'000	-10'582'300'000	0	-10'147'010'482	-10'199'797'721	-52'787'239	-52'787'239

3.3 Cantons

							en francs	
Rubr. RPT	PF 2008			C 2008			Diff. entre les soldes du C 08 et du PF 08	
	sans RPT	avec RPT	Solde	sans RPT	avec RPT	Solde		
1.1.1	Contribution cantonale à l'AVS	1'245'000'000	0	-1'245'000'000	1'240'832'675	0	-1'240'832'675	4'167'325
1.2.1	Contribution cantonale à l'AI	1'565'000'000	0	-1'565'000'000	1'492'512'683	0	-1'492'512'683	72'487'317
1.3	Encouragement de l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées	-285'000'000	-93'000'000	192'000'000	-210'858'322	0	210'858'322	18'858'322
1.4	Subventions pour la construction et l'exploitation de homes, d'ateliers et de centres de jour	-1'551'000'000	0	1'551'000'000	-1'459'862'158	0	1'459'862'158	-91'137'842
1.5	Subventions aux organismes formant des spécialistes dans le domaine social	-65'000'000	0	65'000'000	-25'258'779	0	25'258'779	-39'741'221
1.6.1	Formation spéciale: subventions pour la construction et l'exploitation + prestations							
1.6.2	individuelles	0	868'000'000	868'000'000	0	944'822'945	944'822'945	76'822'945
1.7.1	Prestations complémentaires à l'AVS	-412'000'000	-517'500'000	-105'500'000	-402'175'486	-583'083'771	-180'908'285	-75'408'285
1.7.2	Prestations complémentaires à l'AI	-339'000'000	-557'200'000	-218'200'000	-321'566'987	-610'732'901	-289'165'914	-70'965'914
1.8	Réductions des primes LAMal	-2'389'105'000	-1'842'760'000	546'345'000	-2'298'371'252	-1'779'930'000	518'441'252	-27'903'748
1.9.1	Contribution cantonale aux allocations familiales dans l'agriculture	437'000'000	437'000'000	0		n'ont pas été collectées		
1.10	Prestations des cantons à l'assurance-chômage	118'000'000	118'000'000	0		n'ont pas été collectées		
1.11.2	Hautes écoles spécialisées SSA	-140'000'000	-159'500'000	-19'500'000	-140'000'000	-159'500'000	-19'500'000	0
1.12	Charge d'intérêts due à des paiements a posteriori de l'AI	0	-24'525'000	-24'525'000	0	-13'918'450	-13'918'450	10'606'550
2.2	Protection de la nature et du paysage	-53'237'000	-49'337'000	3'900'000	-59'108'125	-54'778'022	4'330'103	430'103
2.3.1 et 2.3.3	Forêts: soins aux forêts et mesures de gestion et améliorations structurelles et installations d'équipement	-91'660'000	-81'743'000	9'917'000	-98'559'119	-87'717'616	10'841'503	924'503
2.3.2	Forêts: protection contre les catastrophes naturelles	-41'870'000	-33'914'700	7'955'300	-49'277'407	-39'914'700	9'362'707	1'407'407
2.4	Protection contre les crues	-60'696'500	-54'019'885	6'676'615	-122'181'246	-108'741'309	13'439'937	6'763'322
2.5.1	Chasse et pêche, surveillance de la chasse	-2'785'000	-2'670'000	115'000	-2'835'818	-2'718'720	117'098	2'098
2.5.2	Chasse et pêche, pêche	-720'000	-900'000	-180'000	-720'000	-720'000	0	180'000
2.6.1	Protection des eaux (art. 61 LEaux)	-52'000'000	-52'000'000	0		n'ont pas été collectées		
2.6.3	Protection des eaux (art. 64 LEaux)	-1'550'000	-1'550'000	0		n'ont pas été collectées		
2.7.1	Mesures de protection de l'air	0	0	0		n'ont pas été collectées		
2.7.2	Protection contre le bruit	-8'881'300	-6'591'749	2'289'551	-9'413'836	-6'987'000	2'426'836	137'285
3.1.1	Routes nationales, entretien	-605'929'500	-609'477'874	-3'548'374	-449'948'918	-512'003'776	-62'054'858	-58'506'484
3.1.2	Routes nationales, exploitation	-133'929'300	-271'721'191	-137'791'891	-214'307'437	-309'648'081	-95'340'644	42'451'247
3.1.3	Routes nationales, aménagement	-552'743'800	-631'962'557	-79'218'757	-422'950'481	-487'382'440	-64'431'959	14'786'798
3.1.4	Routes nationales, achèvement du réseau	-917'000'000	-917'000'000	0		n'ont pas été collectées		
3.2	Routes principales	-193'584'900	-162'729'997	30'854'903	-193'584'904	-162'730'000	30'854'904	1
3.3.1 et 3.3.2	Contributions routières générales et péréquation financière (parts ordinaire et extraordinaire)	-479'887'700	-353'073'420	126'814'280	-512'104'930	-380'074'661	132'030'269	5'215'989
3.3.3	Contributions aux routes alpines servant au trafic international et aux cantons dépourvus de routes nationales	-26'890'100	-7'205'580	19'684'520	-27'441'146	-7'756'626	19'684'520	0
3.4	Protection des sites construits (routes de contournement)	0	0	0		n'ont pas été collectées		
3.5	Galerietunnels paravalanches	0	0	0		n'ont pas été collectées		
4.1	Trafic d'agglomération	0	0	0		n'ont pas été collectées		
5.1	Séparation des courants de trafic	-13'195'000	-13'195'000	0		n'ont pas été collectées		
5.2	Passages à niveau	0	0	0		n'ont pas été collectées		
5.3.1	Indemnités en faveur des transports publics régionaux	-1'356'607'112	-1'075'838'386	280'768'726	-1'399'526'808	-1'086'693'091	312'833'717	32'064'991
5.3.2	Améliorations techniques et changements en matière d'exploitation	-140'635'588	-140'635'588	0	-146'292'254	-174'885'805	-28'593'551	-28'593'551
6.1	Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle	-342'325'000	-18'829'250	15'405'750	-47'325'818	-26'029'200	21'296'618	5'890'868
6.2	Entretien du matériel de l'armée	-10'000'000	-13'000'000	-3'000'000	-8'043'160	-10'445'662	-2'402'502	597'498
7.1	Améliorations structurelles dans l'agriculture	-93'000'000	-83'000'000	10'000'000	-99'185'808	-88'520'667	10'665'141	665'141
7.2	Sélection animale	-21'980'000	-38'100'000	-16'120'000	-21'934'905	-38'021'832	-16'086'927	33'073
7.3	Vulgarisation agricole	-19'079'300	-11'110'000	7'969'300	-19'450'886	-11'326'377	8'124'509	155'209
7.4	Amélioration du logement dans les régions de montagne	-5'000'000	-5'000'000	0		n'ont pas été collectées		
7.4.K	Abaissement supplémentaire des loyers	-103'000'000	-98'000'000	5'000'000	-103'000'000	-98'000'000	5'000'000	0
7.5	Paiements directs écologiques	-536'000'000	-532'000'000	4'000'000	-49'397'114	-42'972'386	6'424'728	2'424'728
7.6	Mesures d'accompagnement social (aide aux exploitations)	-11'000'000	-10'000'000	1'000'000	-2'107'600	-1'916'000	191'600	-808'400
7.7	Contrôle de la vendange	-1'084'000	-856'000	228'000	-1'063'667	-839'944	223'723	-4'277
8.1.1	Protection du patrimoine culturel	-25'587'700	-20'565'775	5'021'925	-26'292'768	-21'132'464	5'160'304	138'379
8.1.2	Protection des biens culturels	-850'000	-680'000	170'000	-850'000	-680'000	170'000	0
8.1.3	Voies de communication historiques de la Suisse	-2'024'600	-2'024'600	0		n'ont pas été collectées		
8.2	Contributions aux aides cantonales à la formation	-75'660'000	-25'000'000	50'660'000	-75'660'000	-25'000'000	50'660'000	0
8.3.2	Formation professionnelle: contributions forfaitaires et droit transitoire	-466'061'500	-485'561'500	-19'500'000	-466'061'500	-485'561'500	-19'500'000	0
8.4.2	Aide aux universités, contributions aux investissements en matériel	-82'934'400	-60'542'100	22'392'300	-76'027'412	-55'500'000	20'527'412	-1'864'888
9.1	Subventions de construction à des établissements pénitentiaires et à des maisons d'éducation	-17'255'000	-17'255'000	0		n'ont pas été collectées		
9.2	Subventions d'exploitation à des maisons d'éducation	-72'324'500	-72'324'500	0		n'ont pas été collectées		
9.3	Contributions à des projets pilotes	-2'537'500	-2'537'500	0		n'ont pas été collectées		
9.4	Contribution au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire	0	-1'300'000	-1'300'000	0	-891'087	-891'087	408'913
	Total des tâches	-8'522'821'300	-8'128'037'153	394'784'147	-6'829'400'692	-6'531'931'143	297'469'549	-97'314'598
10.1	Part des cantons à l'impôt fédéral direct	-4'814'000'000	-2'728'000'000	2'086'000'000	-5'268'103'933	-2'985'258'895	2'282'845'038	196'845'038
	Total des tâches et des parts des cantons	-13'336'821'300	-10'856'037'153	2'480'784'147	-12'097'504'625	-9'517'190'038	2'580'314'587	99'530'440

En italique: les données collectées dans les 26 cantons

** Le montant est différent de celui qui figure sous le même poste dans le tableau pour la Confédération. Raison: pour les assurances sociales, la neutralité budgétaire n'est pas atteinte (cf. tableau à la page 8)

4. Commentaires à propos des résultats

4.1 Commentaires à propos du résultat global

Le contrôle de la neutralité budgétaire montre que les **cantons** subissent **une charge supplémentaire de 100 millions de francs** par rapport aux chiffres du plan financier 2008, la **Confédération** et les **assurances sociales** bénéficiant d'un **allègement de 47 millions de francs**, respectivement de **53 millions de francs**. Etant donné que les taux des contributions que la Confédération verse à l'AVS et à l'AI ont été fixés sur la base du plan financier, dont les chiffres du compte s'écartent considérablement, il n'a pas été possible d'atteindre la neutralité budgétaire visée pour les assurances sociales.

Il est à signaler que la charge supplémentaire de 100 millions de francs subie par les cantons, correspondant à une sous-dotation des instruments de péréquation, ne produit pas ses effets qu'en 2008, mais aussi les années suivantes.

Autre conclusion importante: si on ne prend en compte **que le résultat de la nouvelle répartition des tâches** en faisant abstraction de la part des cantons à l'impôt fédéral direct, c'est la **Confédération** qui subit une **charge** supplémentaire de **150 millions de francs** par rapport aux chiffres du plan financier, les **cantons bénéficiant quant à eux d'un allègement de 97 millions**.

La part des cantons à l'impôt fédéral direct fait ainsi basculer le résultat global. Le manque à gagner des cantons, soit 197 millions de francs par rapport au plan financier, est un **facteur clé** sur le plan des chiffres. La part des cantons à l'impôt fédéral direct sera examinée plus en détail au chiffre 4.2.1. Les tableaux détaillés figurent à l'annexe 1.

4.2 Commentaires à propos de postes individuels

4.2.1 Ecart par rapport aux chiffres du plan financier

Sur les 43 postes au total pour lesquels les chiffres ont été récoltés auprès des offices fédéraux et des cantons, six font apparaître un transfert des charges entre la Confédération et les cantons s'écartant de plus de 50 millions de francs de celui découlant des chiffres du plan financier 2008. Ces six postes à eux seuls (responsables au total d'une charge supplémentaire de 93 millions pour les cantons) expliquent l'essentiel de la charge supplémentaire de 100 millions de francs que subissent les cantons. Les voici, assortis de brèves explications:

Rubrique RPT		Ecart entre le transfert de charges selon le compte 08 et selon le plan financier 08 (en mio de CHF) *	Explications
1_2_1	Contribution des cantons à l'AI	72,5	La suppression de l'ancienne contribution des cantons qui, selon les chiffres du compte 2008, est inférieure aux chiffres inscrits dans le plan financier, a entraîné pour les cantons une réduction de l'allègement. Raison principale: les dépenses globales relativement basses de l'AI (effectif des rentes stable en 2008).
1_4	Contributions pour la construction et l'exploitation de homes, d'ateliers et de centres de jours	-91,1	L'OFAS ayant validé les données effectives 2008 collectées auprès des cantons et les ayant qualifiées de réalistes après les avoir comparées aux chiffres de 2007, il appert que les montants prévus par le plan financier 2008 étaient excessifs. L'écart constaté est donc imputable à une estimation erronée lors de la planification financière.
1_6	Formation scolaire spéciale	76,8	L'OFAS a également validé ces chiffres effectifs collectés auprès des cantons et les a qualifiés de réalistes après les avoir comparés avec les chiffres de 2007. Il appert donc que le plan financier avait tablé sur des chiffres trop bas. Cet écart est également imputable à une estimation erronée lors de la planification financière.
1_7	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	-146,4	Là encore, l'écart découle des chiffres du plan financier 2008. A l'époque, les contributions avaient été sous-estimées pour deux raisons: D'une part, on avait considérablement surestimé par rapport à l'ensemble des prestations complémentaires la part du coût des homes, des cas de maladie et d'invalidité que les cantons doivent désormais assumer seuls. Deuxièmement, le compte final, disponible seulement depuis mars 2009, faisait apparaître une part de la Confédération encore notablement plus élevée que dans le compte d'Etat 2008. Les contributions de la Confédération aux cantons seront désormais, comme prévu, allouées par voie de décision (probablement dans la deuxième moitié de juin), les cantons pouvant faire opposition. C'est pourquoi les chiffres apparaissant dans le présent bilan actualisé ne sont pas encore définitifs.
3_1_1	Routes nationales, entretien	-58,5	Une grande partie de ces écarts qui se neutralisent largement est encore une fois imputable aux chiffres du plan financier, où les dépenses présumées de la Confédération pour l'entretien ont été nettement sous-estimées et celles pour l'exploitation nettement surestimées.
3_1_2	Routes nationales, exploitation	42,5	

10_1	Part des cantons à l'impôt fédéral direct	196,8	<p>Jusqu'en 2007, la part de cantons était de 30 % des revenus fiscaux. Elle n'atteint plus que 17 % depuis le 1.1.2008. Or le chiffre tiré du compte d'Etat comporte encore des parts de 30 % pour les mois de janvier et de février (qui font partie de l'exercice 2007). Pour prendre intégralement en compte l'effet du passage aux 17 %, dans le présent bilan, la part effective des cantons a été calculée sur la base des entrées de mars 2008 à février 2009 (cf. tableaux détaillés à l'annexe 1).</p> <p>L'écart observé à propos du «transfert des charges» est en majeure partie imputable à une sous-estimation notable de la recette au moment de l'établissement du plan financier. Celle-ci s'explique d'une part par l'évolution positive et plus vigoureuse que prévu des revenus et des bénéfices. Par ailleurs, le changement intervenu dans le comportement des contribuables et des cantons concernant le versement de l'impôt semble également avoir joué un rôle considérable, les décisions de taxation au niveau cantonal et la rentrée des impôts étant intervenues beaucoup plus rapidement que prévu. Il n'y a pas d'explication univoque à ce changement de comportement.</p>
------	---	-------	--

*
valeur positive = charge pour les cantons / allègement pour la Confédération
valeur négative = allègement pour les cantons / charge pour la Confédération

Divers domaines de l'AI présentent certes des écarts importants. Mais les charges supplémentaires des cantons pour les postes «formation scolaire spéciale» (+ 77 mio) et «contribution cantonale» [éliminée avec la RPT] (+ 72 mio) sont en partie compensées par une réduction des charges pour les foyers pour handicapés (- 91 mio) et pour les organismes formant des spécialistes dans le domaine social (- 40 mio). Par conséquent, l'écart dans le domaine de l'AI est en fin de compte relativement faible, la charge supplémentaire pour les cantons s'élevant à 18 millions de francs. La constatation est analogue pour les routes nationales. La charge assumée par la Confédération pour l'entretien s'accroît (+ 59 mio) mais les charges pour l'exploitation (- 42 mio) et l'aménagement (-15 mio) diminuent; il en résulte une charge supplémentaire pour la Confédération de seulement 2 millions de francs.

Les conditions pour la neutralité budgétaire ne s'appliquant qu'à 2008, année d'introduction de la RPT, les résultats sont inévitablement affectés par des facteurs extraordinaires. Outre les facteurs mentionnés plus haut intervenant pour les dépenses globales en faveur de l'AVS et de l'AI ainsi que pour la part des cantons à l'impôt fédéral direct, les crédits supplémentaires occasionnent forcément des écarts majeurs par rapport aux chiffres du plan financier, tels les crédits supplémentaires consentis pour divers domaines touchant à la protection de l'environnement (protection de la nature et du paysage, forêts, protection contre les crues) et pour les prestations complémentaires⁷. Le total de ces crédits supplémentaires alloués en 2008 s'est monté à environ 129 millions de francs. Par rapport aux transferts de charges intervenant selon le plan financier, le crédit supplémentaire pour les prestations complémentaires

⁷ Au titre des prestations complémentaires, il faudra s'attendre à ce qu'après le crédit supplémentaire 2008 d'environ 75 millions de francs, un nouveau crédit supplémentaire du même ordre de grandeur soit voté cette année qui se rapportera lui aussi encore à l'année 2008.

res (environ 75 mio) a accru la charge de la Confédération, les autres crédits supplémentaires ayant accru la charge des cantons.

Signalons pour mémoire qu'aucun transfert de charges entre la Confédération et les cantons n'est inscrit dans le bilan établi sur la base du plan financier (ni par conséquent dans le bilan actualisé) pour le trafic d'agglomération, bien que la Confédération alloue dans ce domaine des fonds supplémentaires annuels de plus de 300 millions de francs. Les dispositions régissant le financement de cette contribution ont été décidées en dehors de la RPT.

4.2.2 Qualité des données

La plupart des chiffres agrégés ont été validés. Les données collectées auprès des offices fédéraux ont été validées par les services financiers de l'Administration fédérale des finances (AFF), et les principales données collectées provenant des cantons (domaine de l'AI) l'ont été par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Les validations effectuées par les services financiers ont fait apparaître certaines incohérences qui ont par la suite – avec le concours des services concernés – été intégralement éliminées. L'OFAS de son côté a confirmé que les chiffres vérifiés en provenance des cantons paraissent à peu près réalistes.

Il convient néanmoins de relever que le contrôle de la neutralité budgétaire de la RPT a parfois donné du fil à retordre. Cela tenait en partie à la nature même de l'exercice. A noter qu'il s'agissait non seulement de reprendre, pour chaque poste, les chiffres du compte d'Etat, à savoir les chiffres effectifs (nouveau régime *avec* RPT), mais aussi de calculer à chaque fois les valeurs fictives (régime antérieur *sans* RPT)⁸. Or ces chiffres varient passablement en fonction des hypothèses retenues.

De façon générale, il s'avère que la récolte des données auprès des cantons a été effectuée avec beaucoup de soin (cf. les observations détaillées des cantons à propos des différents postes, annexe 2). Néanmoins, c'est justement pour les postes provenant des cantons qu'il a fallu faire des hypothèses et procéder à des délimitations, notamment dans le domaine des homes, dont l'incidence financière est importante et pour lequel on ne dispose pas encore de tous les comptes pour 2008. En fait, de telles délimitations ont été réalisées dans la plupart des cantons. Dans certains cas, il a également fallu procéder à des extrapolations ou estimations, ou inscrire des valeurs approximatives ou provisoires. Pour ce qui est des communes, les chiffres des comptes n'étaient parfois pas encore disponibles, si bien qu'il a fallu se rapporter aux chiffres des budgets. L'annexe 2 permet de se faire une idée plus précise des dif-

⁸ Etant donné qu'il a fallu comparer le nouveau régime «avec RPT» à l'ancien régime «sans RPT», et que l'ancien régime ne pouvait être chiffré que sur la base de données fictives, 50 % des données utilisées pour cette étude sont des valeurs fictives.

ficultés objectives auxquelles s'est heurtée la collecte des données auprès des différents cantons et des solutions adoptées pour les surmonter.

En conclusion, pour ce qui est de la qualité des données, on peut retenir qu'elles ont été récoltées avec le plus grand soin, mais que, compte tenu du fait qu'il a parfois fallu recourir à des hypothèses et à des estimations, elles ne doivent pas moins être interprétées avec une certaine circonspection.

4.3 Importance de l'écart entre le résultat global effectif et le résultat global selon les chiffres du plan financier 2008

Comme mentionné dans l'introduction du présent rapport, le troisième message sur la RPT annonçait⁹ que «si (dans le cadre du contrôle de la neutralité budgétaire RPT) **d'importants écarts** (entre chiffres effectifs et chiffres du plan financier) devaient être établis, il faudra en tenir compte de façon appropriée lors de la fixation des contributions de base pour la nouvelle période de quatre ans». La question de l'importance de l'écart entre le résultat global effectif et le résultat global selon les chiffres du plan financier se pose nécessairement aussi en cas d'adaptation anticipée de la dotation des instruments de péréquation.

L'expression «*importants écarts*» est vague et doit être précisée. Il s'agit de se demander si une charge supplémentaire de 100 millions de francs incombant aux cantons par rapport aux prévisions du plan financier 2008 doit être considérée comme un écart important.

Si, suite au contrôle de la neutralité budgétaire de la RPT, la charge supplémentaire de 100 millions de francs subie par les cantons devait être compensée par une augmentation égale du pourcentage de péréquation verticale des ressources et des deux fonds de compensation des charges¹⁰, cela correspondrait à 4 % du transfert des charges entre la Confédération et les cantons sur la base des chiffres du plan financier, et donc à 4 % des paiements péréquatifs 2008 assurés par la Confédération. Rapportés aux budgets des cantons et communes (dépenses globales), ces 100 millions de francs représentent 0,1 %.

⁹ FF 2007 630

¹⁰ Le contrôle de la neutralité budgétaire porte sur le rapport vertical entre Confédération et cantons. Cependant, par le biais de l'interdépendance qui existe entre péréquation verticale et horizontale des ressources, une adaptation apportée à la dotation de la péréquation verticale des ressources aura également une incidence indirecte sur la péréquation horizontale des ressources. Le troisième message sur la RPT prévoyait en effet que, dans l'année du passage à la RPT (2008), le rapport entre la péréquation horizontale et la péréquation verticale des ressources doit atteindre 70 % (FF 2007 624), ce qui a d'ailleurs été le cas. Comme, dans le cas d'une adaptation des fonds de péréquation, il faudra se fonder sur l'année 2008, la péréquation horizontale des ressources devra par conséquent également être adaptée. L'importance de cette augmentation serait fonction de celle de la péréquation verticale des ressources, qui est l'un des trois fonds pour la péréquation verticale.

Bien entendu, pour apprécier l'importance des écarts par rapport aux chiffres du plan financier 2008, il faut non seulement se rapporter au résultat global, au *solde* final, mais également tenir compte des écarts au niveau des postes individuels¹¹. Pour de nombreux postes (19 sur 43 au total), l'écart est inférieur à 5 %. La moyenne des écarts est de 6,7 %. Compte tenu des facteurs spéciaux (cf. ch. 4.2.1), l'écart moyen par rapport aux chiffres du plan financier est de 4,6 % pour le transfert de charges. Rapportés aux valeurs empiriques enregistrées durant de longues années, ces écarts peuvent être qualifiés de mineurs.

5. Recommandation

Vu les considérations développées plus haut, il est recommandé de ne pas compenser de manière anticipée par le biais d'une augmentation de la dotation des instruments de péréquation la charge de 100 millions de francs subie par les cantons. Tandis que les représentants de cantons au sein du groupe technique paritaire sont favorables à une augmentation lors de la nouvelle dotation des instruments de péréquation, l'Administration fédérale des finances (AFF) est également opposée à une telle mesure.

Le principal critère permettant d'apprécier si une correction des instruments de péréquation s'impose est *l'importance de l'écart*. Si on compare l'écart de 100 millions au montant calculé dans le cadre du troisième message sur la RPT pour la dotation des instruments de péréquation, qui est d'environ 2,5 milliards, le rapport est de 4 %.

Quant aux *écarts poste par poste*, ils représentent en moyenne moins de 6 % des transferts de charge escomptés au départ et moins de 5 % sans les facteurs extraordinaires. Si on compare enfin l'écart global avec le volume budgétaire des cantons et des communes, le rapport est de 0,1 %.

L'*AFF* considère que tant *l'écart constaté entre le résultat global effectif et résultat global selon les chiffres du plan financier 2008* que *les écarts observés au niveau des postes individuels* sont relativement faibles et ne justifient pas une augmentation des paiements péréquatifs, *ni* de façon anticipée *ni* à l'occasion de la nouvelle dotation des instruments de péréquation.

¹¹ Pour chaque poste, on prend en compte l'écart en pour cent entre le transfert de charges entre Confédération, cantons et assurances sociales sur la base des chiffres du compte 2008, et le transfert de charges sur la base des chiffres du plan financier 2008.

De l'avis de l'AFF, un élément central dans l'appréciation du résultat est le *poste clé de la part cantonale à l'impôt fédéral direct*. Les recettes fiscales enregistrées ont dépassé les attentes du fait d'une évolution positive plus vigoureuse que prévu des revenus et des bénéfices en 2007, et d'un changement intervenu dans le comportement des contribuables et des cantons concernant le versement de l'impôt. L'année 2008 peut être qualifiée d'exceptionnelle. C'est ainsi que la réduction de la part cantonale de 13 % correspondait à un montant en francs beaucoup plus élevé que planifié. En fait, si on tient compte seulement de la répartition des tâches, les cantons bénéficient d'un allègement de 97 millions de francs par rapport au solde des transferts de charges selon le plan financier. Mais si on ajoute les conséquences financières de la réduction de la part cantonale, cette même comparaison fait ressortir finalement une charge de 100 millions pour les cantons.

L'AFF rappelle encore que *la Confédération consent une contribution supplémentaire en faveur du trafic d'agglomération* qui ne figure pas au bilan et qui se monte à plus de 300 millions de francs.

Enfin, l'AFF considère que la *problématique de la qualité des données, inhérente au système*, doit également être prise en compte dans l'appréciation du résultat. Il en découle une *dispersion non négligeable des résultats* qui ne peut être chiffrée précisément. Dans de nombreux cas, les chiffres effectifs permettant de comparer les chiffres du plan financier et les chiffres des comptes n'étaient pas disponibles. Il a donc fallu recourir à des données fictives (régime *antérieur* à l'entrée en vigueur de la RPT), à des extrapolations et à des estimations (notamment concernant les postes pour lesquels les données ont été récoltées auprès des cantons), ou encore, par endroits, à des chiffres puisés dans les budgets ou à des valeurs provisoires.

Les *représentants des cantons* au sein du groupe technique considèrent, pour leur part, que les 100 millions de francs devront être pris en compte en temps opportun, c'est-à-dire lorsque la nouvelle dotation des instruments de péréquation sera décidée sur la base du premier rapport d'évaluation de l'efficacité. A leur avis, un écart de 4 % par rapport au transfert de charges initialement prévu d'environ 2,5 milliards de francs constitue une valeur statistiquement significative. Les représentants des cantons font valoir par ailleurs que la sous-dotation ne produit pas ses effets qu'en 2008, mais aussi les années suivantes. Cette perspective dynamique confère une importance supplémentaire à l'écart constaté. Ils renoncent toutefois à demander une adaptation *anticipée* des fonds de péréquation par souci d'économie du travail.

2 Annexes

Annexe 1: Part des cantons à l'IFD 2008
--

Variante 1

IFD: Parts de la Confédération et des cantons de janvier à décembre 2008

	Part de la Confédération (versements des cantons)		Part des cantons (selon compte d'Etat)	
	(70%)	(83%)	(30%)	(17%)
Total 2008	798'522'387	13'665'575'671	342'223'880	2'798'973'330
Janvier	758'784'429	359'685	325'193'327	73'671
Février	39'737'958	347'885'592	17'030'553	71'253'675
Mars	-	573'573'015	-	117'478'810
Avril	-	3'721'312'768	-	762'196'591
Mai	-	4'573'621'151	-	936'765'778
Juin	-	988'664'195	-	202'497'486
Juillet	-	750'871'335	-	153'792'924
Août	-	583'033'112	-	119'416'421
Septembre	-	780'180'895	-	159'796'087
Octobre	-	398'343'397	-	81'588'407
Novembre	-	583'481'191	-	119'508'196
Décembre	-	364'249'334	-	74'605'285
		En francs	En % Avant imputation forfaitaire d'impôt	En % Après Après imputation forfaitaire d'impôt
1. Total Part de la Confédération		14'464'098'057	82.2%	82.1%
2. Total Part des cantons		3'141'197'210	17.8%	17.9% *
3. Revenus 01/08-12/08 avant imputation forfaitaire d'impôt		17'605'295'268	100.0%	
4. Imputation forfaitaire d'impôt 01/2008 - 12/2008		92'839'884		
5. Recette après imputation forfaitaire d'impôt (= janvier-décembre 2008)		17'512'455'384		100.0%
6. Part des cantons fictive, c.-à-d. sans RPT		5'281'588'580	30.0%	30.2%
7. Part des cantons: différence avant/après RPT		-2'140'391'370	-12.2%	-12.2%
8. Part des cantons: différence planifiée avant/après RPT (plan financier 2008)		-2'086'000'000	-13.0%	.
9. Part des cantons: correction éventuelle (au dépens de la Confédération)		-54'391'370	-0.31%	-0.31%

* Remarque: La part des cantons est calculée sur la base du montant des impôts avant imputation forfaitaire d'impôt.

Variante 2

IFD: Parts de la Confédération et des cantons de mars 2008 à février 2009

	Part de la Confédération (versements des cantons)		Part des cantons (selon compte d'Etat)	
	(70%)	(83%)	(30%)	(17%)
Total 2008/09	-	14'575'087'548	-	2'985'258'895
2008 Mars	-	573'573'015	-	117'478'810
2008 Avril	-	3'721'312'768	-	762'196'591
2008 Mai	-	4'573'621'151	-	936'765'778
2008 Juin	-	988'664'195	-	202'497'486
2008 Juillet	-	750'871'335	-	153'792'924
2008 Août	-	583'033'112	-	119'416'421
2008 Septembre	-	780'180'895	-	159'796'087
2008 Octobre	-	398'343'397	-	81'588'407
2008 Novembre	-	583'481'191	-	119'508'196
2008 Décembre	-	364'249'334	-	74'605'285
2009 Janvier	-	629'657'700	-	128'966'035
2009 Février	-	628'099'455	-	128'646'876
		En francs	En % Avant imputation forfaitaire d'impôt	En % Après
1. Total Part de la Confédération		14'575'087'548	83.0%	82.9%
2. Total Part des cantons		2'985'258'895	17.0%	17.1% *
3. Revenus 03/08-02/09 ava		17'560'346'444	100.0%	
4. Imputation forfaitaire d'impôt 03/2008 - 02/2009		118'049'559		
5. Recette après imputation forfaitaire d'impôt (= mars-décembre 2008 + janvier-février 2009)		17'442'296'884		100.0%
6. Part des cantons fictive, c.-à-d. sans RPT		5'268'103'933	30.0%	30.2%
7. Part des cantons: différence avant/après RPT		-2'282'845'038	-13.0%	-13.1%
8. Part des cantons: différence planifiée avant/après RP (plan financier 2008)		-2'086'000'000	-13.0%	.
9. Part des cantons: correction éventuelle (à charge de la Confédération)		-196'845'038	-1.12%	-1.13%

* Remarque: La part des cantons est calculée sur la base du montant des impôts avant imputation forfaitaire d'impôt.

ZH	
Allg	---
1_3	Für den Aufwand der Gemeinden liegen keine Angaben vor, es wurde daher die Schätzung für den Voranschlag übernommen.
1_4_1 + 1_4_2	<p>Rechnung 2008 ohne RPT: Es wurden die im Jahr 2007 (für das Rechnungsjahr 2006 der Institutionen) geleisteten Restdefizitbeiträge und die 2007 geleisteten Investitionsbeiträge um einen Teuerungsfaktor erhöht (Restdefizitbeiträge um die gewährte Teuerung für 2008 von 3.05%, Investitionsbeiträge um die Bauteuerung für 2008 von 4.25%).</p> <p>Rechnung 2008 mit RPT: Es sind erfasst die Betriebsbeiträge und die kantonalen Restdefizitbeiträge für das Rechnungsjahr 2008 der Institutionen, die Zahlungen im Rahmen der IVSE Teil B sowie die Investitionsbeiträge, welche 2008 geleistet wurden (erst im 2009 anfallende Zahlungen für Betriebsbeiträge und Restdefizite 2008 sowie Zahlungen im Rahmen der IVSE sind mit einer Schätzung berücksichtigt). 2008 hat sich auch noch der Bund an den (bis Ende 2007 gesprochenen) Investitionsbeiträgen beteiligt, sodass die kantonalen Investitionsbeiträge 2008 mit RPT eigentlich zu tief ausgewiesen sind. Andererseits wurden 2008 an überdurchschnittlich viele Bauprojekte Investitionsbeiträge geleistet, was zu überdurchschnittlich vielen kantonalen Investitionsbeiträgen führte. Diese beiden Effekte haben eine gegenteilige Wirkung, sie heben sich ev. auch auf, weshalb wir gleichwohl die 2008 effektiv geleisteten Investitionsbeiträge aufführen. (Eine Alternative wäre, die Investitionsbeiträge aus den 2007 geleisteten Investitionsbeiträgen zu extrapolieren - was aber nicht gemacht worden ist).</p> <p>Die Voranschlagswerte konnten nur aufgrund von Schätzungen erstellt werden. Das Rechnungsergebnis zeigte, dass diese leicht zu hoch angesetzt waren. Es ist jedoch zu berücksichtigen, dass die 2009 noch anfallenden, jedoch bereits der Rechnung 2008 belasteten Zahlungen nur geschätzt werden konnten.</p>
1_5	Schätzung, da gleichzeitig die Unterstellung der Ausbildungen des Berufsfeldes Soziales unter das BBG erfolgte. Dies hätte für den Kanton ZH in jedem Fall zu Mehrkosten geführt.
1_6_1 + 1_6_2	<p>N.B. Die Zahlen beruhen auf approx. Werte. Definitive Zahlen können erst nach Eintreffen der Jahresabschlüsse aller Sonderschulen erhoben werden (ca. Ende Mai 2009).</p> <p>Gründe für d. Abweichungen:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 Mio.: Infolge Bewilligungsstopp für neue Bauten im Sonderschulbereich deutlich geringere Beiträge: der Sonderschulsektor soll zugunsten der Integration eingefroren werden. - 20 Mio.: Nachschüssige BSV-Zahlungen für Periode 2007 verringerten das Defizit von Sonderschulen im Betriebsjahr 2008, was zu tieferen Staatsbeiträgen führte (leider grenzen Sonderschulen die Erträge nicht immer zeitlich ab) - 10 Mio.: Abrechnung für Transport und PTM (pädagogisch-therapeutische Massnahmen) ist noch nicht eingetroffen - Eine saubere Abgrenzung zwischen "ohne RPT" und "mit RPT" lässt sich nicht vornehmen, da der IV-Beitrag teilweise in die neue Pauschale einfließt. Im IST sind die Daten des Amtes für Jugend und Berufsberatung noch nicht enthalten, weil noch nicht vorliegend (Daten im Plan: Sonderpäd.Frühbereich: eff. Zahlen Kanton + Gemeinden. <p>Ausserkt.Heimplatzierung: Unsicherheiten bezüglich pend. Abr. der Institutionen mit Kanton; Anteil Gemeinden geschätzt 4'500.+12308).</p>
7_3	---

BE	
Allg	---
1_3	Hochrechnung, da grösstenteils indirekt finanziert (Lastenausgleich)
1_4_1 +	Die Daten basieren auf der Konzernversion 1 des Jahresabschlusses 2008. Erst wenn die Schlussabrechnungen der Institutionen (innerkantonal und ausserkantonal) vorliegen und geprüft sind, können definitive Aussagen zu den Kosten des Kantons für das Jahr 2008 gemacht werden.
1_4_2	
1_5	---
1_6_1 +	Die Daten basieren auf der Konzernversion 1 des Jahresabschlusses 2008. Erst wenn die Schlussabrechnungen der Institutionen (innerkantonal und ausserkantonal) vorliegen und geprüft sind, können definitive Aussagen zu den Kosten des Kantons für das Jahr 2008 gemacht werden. Für das Jahr 2008 musste der Betrag für "Sprachheilbehandlungen" aufgrund der noch nicht vollständig vorhandenen Daten geschätzt werden.
1_6_2	
7_3	Im Rahmen der Rechnung 2007 wurden wegen Abgrenzungen von Bundesbeiträgen der Vorjahre 1 Mio. Franken mehr an Bundesbeiträgen eingenommen als in den Vorjahren.

LU	
Allg	---
1_3	Zahlen der Gemeinden liegen noch nicht vor. Wir haben deshalb die Budgetwerte eingesetzt.
1_4_1 +	---
1_4_2	
1_5	Inklusive Beiträge an den Masterstudiengang "Heilpädagogik (R08 0.5 Mio)
1_6_1 +	---
1_6_2	
7_3	---

UR	
Allg	---
1_3	grobe Schätzung
1_4_1 +	grobe Schätzung
1_4_2	
1_5	nicht relevant
1_6_1 +	grobe Schätzung
1_6_2	
7_3	Angaben der Nettokosten z.L. Kanton =100%

SZ	
Allg	---
1_3	---
1_4_1 + 1_4_2	Der Betrag "Rechnung 2008 ohne RPT" entspricht dem Betrag "VA 2008 ohne RPT". Hier sind weder Schätzungen noch Hochrechnungen möglich. Wie hoch die IV-Betriebsbeiträge im 2008 tatsächlich gewesen wären kann alleRPTIIs hypothetisch ausgewiesen werden.
1_5	Ist in Schulgeldabkommen integriert als Pauschale; kann im Einzelnen nicht eruiert werden
1_6_1 + 1_6_2	---
7_3	---

OW	
Allg	---
1_3	RPT-bedingte Mehraufwand = Schätzung
1_4_1 + 1_4_2	Unterscheidung 1_4_1 / 1_4_2 nicht möglich; Budget 2008 massiv zu tief budgetiert; Kt.-Mehraufwand Schätzung auf Grund Anzahl Mehrpersonen in Heimen
1_5	Erhebung nicht möglich; Auswirkungen bis anhin nicht materiell
1_6_1 + 1_6_2	Unterscheidung 1_6_1 / 1_6_2 nicht möglich; RPT-Belastung entspricht Schätzung
7_3	Schätzung

NW	
Allg	---
1_3	---
1_4_1 + 1_4_2	---
1_5	---
1_6_1 + 1_6_2	---
7_3	---

GL	
Allg	---
1_3	---
1_4_1 +	---
1_4_2	
1_5	---
1_6_1 +	Bei den Sonderschulen ist die Abweichung gross. Die Schülerzahlen sind konstant geblieben. Es scheint, dass im Kanton Glarus in diesem Bereich sich die RPT besonders negativ ausgewirkt hat:
1_6_2	
7_3	Landwirtschaftliches Beratungswesen: Ein Teil der Mehrkosten beruht darauf, dass der Kanton sein Beratungsangebot ausgeweitet hat.

ZG	
Allg	---
1_3	---
1_4_1 +	RPT-bedingte Mehrbelastung nur mittels Hochrechnung und groben Schätzungen möglich
1_4_2	
1_5	Im Kanton Zug werden in diesem Bereich keine eigenen Ausbildungsgänge geführt (zu kleine Klassen), sondern die Lernenden werden anderen Kantonen zur Beschulung zugewiesen. Dadurch fallen Ausbildungsbeiträge gemäss interkantonalen Schulgeldvereinbarungen an. Die angegebenen Werte können intern nicht verifiziert werden. Für die Rechnung 2008 sind keine aktuellere Daten vorhanden. Der Betrag beruht weiterhin auf einer Schätzung (Globalbilanz 2005/2005)
1_6_1 +	---
1_6_2	
7_3	---

FR	
Allg	---
1_3	Fortes incertitudes dans l'estimation du solde pour les communes
1_4_1 + 1_4_2	Nous estimons que la charge supplémentaire totale sera pour les années 2009 et suivantes d'environ 20 % supérieure au montant indiqué.
1_5	Les montants indiqués reflètent les contributions cantonales à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Les chiffres mentionnés sont théoriques. Ils correspondent à la situation que l'on aurait enregistrée si la RPT avait déjà développé tous ses effets en 2008, ce qui n'a pas été le cas en raison du paiement a posteriori des subventions AI. Les charges supplémentaires de 3 millions de francs au niveau cantonal seront effectives à partir de 2009. Il faut également tenir compte du fait que la RPT a des effets potentiellement importants sur le financement de la Haute école fribourgeoise de travail social. Dans la mesure où ils passent par le budget de la HES-SO, ces effets sont cependant impossibles à chiffrer précisément au niveau cantonal.
1_6_1 + 1_6_2	Nous estimons que les effets de la RPT pour le canton et les communes seront pour les années 2009 et suivantes d'environ 15 % supérieurs au montant indiqués.
7_3	Dépenses nettes à charge de l'Etat. Estimation de l'effet RPT inchangée par rapport au budget.

SO	
Allg	---
1_3	---
1_4_1 + 1_4_2	2008 ohne RPT = 2007 + 2%
1_5	Es wurde teilweise der gleiche Wert wie im Voranschlag 2008 eingesetzt, weil uns keine anderen Werte vorliegen
1_6_1 + 1_6_2	Es wurde teilweise der gleiche Wert wie im Voranschlag 2008 eingesetzt, weil uns keine anderen Werte vorliegen
7_3	Basis Vollkosten

BS	
Allg	---
1_3	Hohe Qualität, es liegen definitive Abrechnungen 2008 vor.
1_4_1 + 1_4_2	Die Qualität der Rechnungszahlen ist sehr hoch. Aufgrund der objekt- und nicht subjektbezogenen Finanzierung der IV war hingegen die Datenlage in den Kantonen zum Zeitpunkt der Budgetierung schlecht. Eine entsprechende Überprüfung der von der IV gemeldeten Zahlen war aufgrund der mangelnden Datenlage nur sehr rudimentär möglich. Zudem haben die Wohnheime und Werkstätten wesentlich mehr Behinderte betreut und gefördert, als bei einer Durchschnittsbelegung angenommen werden konnte. Dies sind die wesentlichen Gründe für die grössere Abweichung zwischen Budget- und Rechnung 2008.
1_5	Die Qualität der Rechnungszahlen ist mässig. Diese Aufgabe wurde in die FHNW integriert. Ein Nachweis des RPT-Anteils ist nur noch hypothetisch berechenbar, weshalb vom seinerzeit ermittelten Betrag ausgegangen worden ist. Mit der Integration in die FHNW war kein Leistungsabbau verbunden.
1_6_1 + 1_6_2	Die Qualität der Budget- und Rechnungszahlen ist sehr hoch.
7_3	Qualität ist hoch, da SAP-Auszug und effektive IST-Zahlen

BL	
Allg	---
1_3	<ul style="list-style-type: none"> - Im Rahmen der Umsetzung des RPT wurde im Kanton BL die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden im Bereich Spitex angepasst. Die entsprechenden Verschiebungen der finanziellen Belastung sind hier nicht berücksichtigt. Die Zahl in der Spalte "Kanton Voranschlag 2008 mit RPT" und "Kanton Rechnung 2008 mit RPT" ist deshalb rein theoretischer Natur. - Im Feld Gemeinden ist nicht nur die RPT-bedingte Belastung drin sondern auch das Mengenwachstum. - Bei den Gemeinden wird als Schätzwert für die Rechnung 2008, welche erst ca. Ende Juli 2009 vorliegen wird, der Wert des Voranschlags 2008 genommen.
1_4_1 + 1_4_2	<ul style="list-style-type: none"> - Durch die Systemänderung bezügl. Finanzierung ab dem 01.01.08, können wir für 1_4_1 beim "Kanton Voranschlag 2008 ohne RPT" keine verlässlichen Angaben machen, da man die Subjektbeiträge nicht ermitteln kann. Deshalb wurde der Wert der Rechnung 2007 übernommen. - Bei "Kanton Voranschlag 2008 ohne RPT" und "Kanton Rechnung 2008 ohne RPT" handelt es sich um Subjektbeiträge, welche geschätzt auf Basis Rechnung 2007 sind. - Bei "Kanton Voranschlag 2008 mit RPT" und "Kanton Rechnung 2008 mit RPT" ist es ohne Subjektbeiträge an ungedeckte Heimkosten aus kantonalen Ergänzungsleistungen.
1_5	Überprüfung Haushaltsneutralität kaum machbar: mehrere Änderungen in der Trägerschaft der Studiengänge seit 2004 (Globalbeitrag), zusätzliches neues Angebot auf Masterstufe seit 2008.
1_6_1 + 1_6_2	<ul style="list-style-type: none"> - Die Zahlen bei "Kanton Rechnung 2007" und "Kanton Voranschlag 2008 ohne und mit RPT" (inkl. Saldo) wurden gegenüber Ursprungsversion angepasst. Grund: die letztes Mal gelieferten Daten zur Logopädie werden neu nur bei den Gemeinden eingerechnet. - Betreffend Logopädie: Die Zahlen wurden aufgrund Hochrechnungen/Schätzungen basierend auf stichprobenweisen Auswertungen von monatlichen Lohnläufen erhoben. Betrag = netto (Aufwand Gemeinden abzüglich Bundessubventionen). - Bei "Gemeinden Voranschlag 2008" und "Gemeinden Rechnung 2008": Anteil Kostenträger "Betreuung in Heimen" aus vormaligen IV- Beiträgen
7_3	Kantonale Beratung, Beitrag an Beratungszentrale agridea und Tierzucht, Beiträge an nationale Organisationen

	SH
Allg	---
1_3	---
1_4_1 + 1_4_2	---
1_5	Hochschule für Heilpädagogik ZH
1_6_1 + 1_6_2	Betrag ohne RPT Kanton: geschätzt / Betrag Kanton mit RPT: Abweichung zum Budget aufgrund weniger Platzierungen in ausserkant. Sonderschulinternaten
7_3	---

	AR
Allg	---
1_3	---
1_4_1 + 1_4_2	---
1_5	---
1_6_1 + 1_6_2	---
7_3	---

	AI
Allg	---
1_3	---
1_4_1 + 1_4_2	Betrag für Wohnheime + Werkstätten; Ergebnis provisorisch, da für 2008 noch Nachbelastungen erwartet werden (Höhe unbekannt). Nicht enthalten sind zudem Defizitbeiträge an Behinderteninstitutionen.
1_5	---
1_6_1 + 1_6_2	---
7_3	---

SG	
Allg	---
1_3	Gemeindeaufgabe; Differenz im Aufwand bei VA 08 und RE 08 geschätzt aufgrund der RPT Globalbilanz 2004 und hochgerechnet mittels der auf das Jahr 2008 fortgeschriebenen Spitex-Statistik für die Lohnkosten des BfS http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/14/03/03/data/07/04.Document.77702.xls
1_4_1 + 1_4_2	Die auffällige Abweichung RE 08 "ohne RPT" zum VA 08 (-50%) ist damit begründet, dass 2009 keine grösseren Bauvorhaben finanziert werden mussten. Das kann bzw. wird sich in Zukunft sicher ändern. Der Betrag "mit RPT" ist ebenfalls auffallend tiefer als budgetiert ausgefallen (-20%). Dafür gibt es zwei Hauptgründe: bis Ende Januar 2009 waren erst ca. 10 Monate des Betriebsjahres 2008 fakturiert. Zudem waren die Betriebsbeiträge 2008 an die st.gallischen Einrichtungen akontowise nur zu 80% ausbezahlt worden. Die restlichen 20% werden die Rechnung 2009 belasten, wenn die Rechnungsabschlüsse und Schlussabrechnungen 2008 genehmigt worden sind.
1_5	Auszahlung der Staatsbeiträge gemäss VA. Die Jahresrechnungen der Schulen liegen noch nicht vor.
1_6_1 + 1_6_2	Mit RPT: Zahlungen gemäss Buchhaltung 2008 und 2009, die das Jahr 2008 betrafen. Ohne RPT: Berechnung der theoretischen IV-Beiträge aufgrund des IV-Deckungsbetrags im 2007 (59%).
7_3	Berechnung RG2008 ohne RPT: Personalkosten Beratung 2008 inkl. Teuerung und Stufenanstieg (+2%)

GR	
Allg	---
1_3	Mehrbelastung Gemeinden geschätzt
1_4_1 + 1_4_2	Abgrenzung Ende 2008 Fr. 2 Mio. für Restzahlungen
1_5	---
1_6_1 + 1_6_2	---
7_3	Bundesbeitrag an Lw. Beratungswesen

AG	
Allg	---
1_3	Gemeindeaufgabe; Zahlen 2007 gemäss Statistik der Spitex-Organisationen; Prognosen 2008 mit Hilfe Bevölkerungsprognose des Statistischen Amtes und der altersspezifischen Inanspruchnahme von Spitex-Leistungen gemäss BSV-Spitex-Statistik; Anteil am Gesamtaufwand erfahrungsgemäss 35.6 %; jährliche Preissteigerung von 2%; Spitexstunden in Abh. des Bevölkerungswachstums
1_4_1 + 1_4_2	Aufgrund des Kostenteilers 60/40 (ab 2007) bei der Restkostenfinanzierung basieren die Schätzungen für die Gemeinden auf Rechnungswerten des Kantons
1_5	Frühere Erwartungen / Schätzungen haben sich bestätigt; die Berechnung umfasst die laufenden Beiträge des Kantons an die FHNW und an Konkordate mit und ohne RPT
1_6_1 + 1_6_2	Aufgrund des Kostenteilers 60/40 (ab 2007) bei der Restkostenfinanzierung basieren die Schätzungen für die Gemeinden weitgehend auf Rechnungswerten des Kantons; Schulgeldbeiträge der Gemeinden basieren auf Schätzungen
7_3	weitgehende Bestätigung früherer verwaltungsinterner Berechnungen

TG	
Allg	---
1_3	kant. RPT-Botschaft: Kanton +24.6 Mio., Gemeinden + 12.3 Mio. Ausschöpfung Budget statt 125 Mio nur 104 Mio., ohne RPT wäre zusätzlich 8 Mio Fr. von Bund entspr. 10% Buchwertübertag an Kanton/Gemeinden erfolgt, Alles ohne Verwaltungskosten 3.6 Mio in kant. RPT-Botschaft genannt. Berechnung Bund aufgrund Löhnen nicht transparent, Zahlungspflicht gem. Übergangs-bestimmung: nur direkte Löhne ohne Sozial-Leistungen 2006 als Basis ergibt 3.79 Mio, Gesamtlohn als Basis ergibt 4.47 Mio. Kein Betrag in kant. RPT-Botschaft. AG RPT schätzte Mahlzeitendienst 300'000, zudem 110'000.- Pro Senectute, 82'000.- SRK wurde von Gemeinden oder Spendengeldern bezahlt
1_4_1 + 1_4_2	---
1_5	
1_6_1 + 1_6_2	---
7_3	---

	TI
Allg	---
1_3	---
1_4_1 + 1_4_2	---
1_5	---
1_6_1 + 1_6_2	---
7_3	---

	VD
Allg	---
1_3	Le décompte définitif des institutions interviendra au mois de juin. Selon les informations à disposition du service lors du bouclage des comptes de l'Etat de Vaud, il devrait y avoir peu de différences entre le montant porté aux comptes et les décomptes définitifs.
1_4_1 + 1_4_2	Ecart provenant d'une imprécision au niveau de l'estimation budgétaire due à la difficulté de prendre en considération le passage du financement OFAS par place à un financement "EX-OFAS" par résident vaudois. L'écart provient également du nombre d'utilisateurs vaudois inférieur au budget et la non utilisation du budget "subvention à l'investissement" de CHF 1.5 millions.
1_5	La HEP a reçu confirmation que la subvention de l'OFAS sera versée en 2008 pour la dernière fois. Le montant reçu est de CHF 1'010'291.-
1_6_1 + 1_6_2	Il n'a pas été possible de présenter les deux mesures séparément. Le décompte définitif des institutions interviendra au mois d'octobre 2009. Selon les informations à disposition du service lors du bouclage des comptes de l'Etat de Vaud, le montant consommé devrait être très proche du montant budgété. L'écart est à mettre en lien avec la reconnaissance avec effet rétroactif de différents cas liés à l'assurance invalidité entraînant une augmentation des recettes fédérales et une diminution de la participation du Canton et des communes et introduction de la Convention intercantonale pour les institutions sociales (CIIS) entraînant une modification de la procédure de facturation
7_3	---

VS	
Allg	---
1_3	Chiffres les plus à jour. Décomptes définitifs en mai. Coûts 08 canton + communes: fr. 32'257'485.-. Répartition: canton 62.5%; communes 37.5%
1_4_1 + 1_4_2	Coûts 08 canton + communes: fr. 68'344'262.- Répartition: canton 63%; communes 37%
1_5	Chiffres provisoires
1_6_1 + 1_6_2	Coûts 08 canton + communes: fr. 37'758'327.-
7_3	Montant théorique. Calculé sur la base du salaire maximum admis (90'000.-) avec abattement pour autres tâches

NE	
Allg	---
1_3	---
1_4_1 + 1_4_2	Les comptes 2008 révèlent que le transfert de charges inhérent à la RPT représente 1.5 mio de moins que prévu dans le cadre du budget.
1_5	Sous-estimation de la subvention OFAS (due jusqu'à fin 2007) et de la part OFAS des placements assumée par les cantons tiers.
1_6_1 + 1_6_2	Le delta n'est pas en lien avec la RPT
7_3	---

GE	
Allg	---
1_3	---
1_4_1 +	Ecart compte / budget 2008 :
1_4_2	EPH : report ouverture de nouvelles places
1_5	---
1_6_1 +	Ecart compte / budget 2008 :
1_6_2	1. Augmentation des prix de journées pour les placements hors canton, car la part financée antérieurement par l'OFAS n'est plus déduite du prix de pension. 2. Prise en charge des eRPTnts suisses résidant en France voisine et bénéficiant de formation scolaire spéciale sous forme de placement institutionnel et de traitement logopédique. 3. Augmentation significative entre le nombre de décisions annoncé par l'OCAI et le nombre de décisions effectif 4. 11,7 millions F de l'impact correspondent à un montant provisionné donc estimé
7_3	---

JU	
Allg	---
1_3	Voir ligne suivante
1_4_1 +	Les mesures 1_3, 1_4_1 et 1_4_2 sont traitées globalement. Effet global des trois mesures sur le domaine social est possible à obtenir. Effet sans RPT au budget 2008 était compté trop faible (et figure encore dans les tableaux transmis), car il avait été réduit proportionnellement en même temps que les adaptations du budget. Aux comptes 2008, il n'a pas varié autant; c'est l'évolution des charges cantonales qui a diminué plus fortement. L'effet RPT proportionnel aux salaires subventionnés a été réduit en conséquence.
1_4_2	
1_5	Nous supposons que nous payons plus indirectement dans le décompte de la HES-SO/S2 ou de la Haute-Ecole ARC commune à BE, JU et NE. Absolument aucun détail sur l'effet sur le financement des formateurs spécialisés dans le social (ni dans le bilan global 04/05). Rien dans les comptes jurassiens.
1_6_1 +	Forte dynamique des charges. Nombreux dossiers ont été approuvés dans les derniers mois de 2007 par OFAS. Deux services d'Etat, une fondation et une multitude de prestations individuelles sur le territoire cantonal, sinon il s'agit de placements extérieurs. Les comptes de la fondation ne seront pas connus avant juin. Le pré bouclement montre un léger déficit. Les décomptes des institutions extérieures arrivent également à cette période, mais avec parfois également 4-5 ans de retard! Enorme variation d'une année à l'autre, car petites structures et modification de la demande. Quelques remboursements de subventions a posteriori (selon ancien système de péréquation) aux institutions par OFAS ne sont pas comptés. Entre 2006-2007, une mauvaise estimation des écritures transitoires comptables JU avait influencé les prévisions RPT à la hausse. Les montants effectifs sont moindres, notamment en raison de paiements de prestations individuelles inférieurs et de placements extracantonaux moins coûteux en 2008.
1_6_2	
7_3	Vulgarisation est une des tâches d'une école commune Berne-Jura financée par un contrat de prestations. Le montant arrêté par enveloppe est tenu et les comptes équilibrés. On peut donc estimer que les comptes ne devraient pas changer cette première appréciation. L'erreur possible est également potentiellement limitée.